

LES ECHANGES INTERNATIONAUXLa réduction des obstacles et des distorsions aux échanges

28. Les Ministres ont rappelé l'engagement qu'ils avaient pris l'an dernier de mettre à profit les conditions favorables créées par la reprise économique pour renverser les tendances protectionnistes et pour assouplir et démanteler progressivement les restrictions commerciales et les mesures internes qui faussent les échanges. Dans un premier temps, les gouvernements sont convenus, sous réserve que les procédures internes requises soient menées à bien, d'avancer d'une année, soit au début de 1985, l'application de toutes les réductions tarifaires prévues pour 1986 par les Négociations commerciales multilatérales (NCM). Les Ministres ont exprimé l'espoir que, à travers un tel processus d'accélération, les dernières réductions tarifaires prévues par les NCM pourraient être intégralement appliquées au plus tard au début de 1986, soit avec un an d'avance. Les pays Membres qui n'accordent pas déjà à toutes les importations des pays les moins avancés l'accès de leur marché en franchise et hors quota s'efforceront d'aller plus avant dans ce sens, en particulier dans le cadre de leurs schémas de préférences généralisées.

29. Les Ministres se sont également mis d'accord sur le programme de travail suivant en vue de l'élaboration de propositions spécifiques d'action individuelle et collective :

- i) identifier dans chaque secteur les possibilités d'agir en ce qui concerne les mesures limitant et faussant les échanges, en tenant compte de la situation économique générale de chaque secteur et de l'ajustement qui a été opéré ; un rapport sur les possibilités d'action concertée, notamment de mesures spécifiques visant à accroître les importations en provenance des pays en développement, devrait être établi d'ici la prochaine réunion du Conseil au niveau des Ministres ;
- ii) renforcer la transparence et la discipline dans le domaine du financement des échanges et de l'aide, comme indiqué au paragraphe 22 ;
- iii) encourager chaque pays Membre à évaluer pleinement les conséquences économiques de toute nouvelle mesure restrictive qu'il viendrait à envisager, et à identifier les mesures de libération propres à en compenser les effets ;
- iv) redoubler d'efforts pour parvenir à un accord sur les sauvegardes.

Les Ministres ont en outre demandé aux Comités compétents de l'Organisation :

- i) d'examiner les moyens appropriés et, le cas échéant, de prendre des mesures pour améliorer les arrangements existants au sein de l'OCDE pour traiter des mesures internes qui ont des effets de distorsion des échanges, notamment par un meilleur système d'information sur les politiques touchant l'industrie et une évaluation des politiques d'ajustement nationales dans une perspective économique globale ;
- ii) d'étudier la possibilité d'examen par pays des politiques commerciales, de manière souple et pragmatique.